Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Nouveau conservateur cantonal des monuments et sites

Le Conseil d'État a désigné Maurice Lovisa en qualité de conservateur des monuments et sites du canton de Vaud. Âgé de 53 ans, M. Lovisa est architecte diplômé de l'EPFL. Il a exercé dès 1993 une activité indépendante à Berne avant de prendre en 2009 la direction du service des monuments et des sites genevois. Depuis 2016, il conseille les CFF en matière de patrimoine bâti. Spécialisé dans le domaine de la conservation, il a notamment dirigé un inventaire fédéral pour la Confédération. Il entrera en fonction le 1er septembre au Service immeubles, patrimoine et logistique.

Vacant depuis le départ cet hiver de Laurent Chenu, le poste de conservateur cantonal des monuments et sites a été mis au concours du 8 février au 4 mars. Au terme de ce délai, 19 postulations ont été enregistrées, dont 12 candidatures féminines. Après analyse des dossiers, le comité de recrutement présidé par le chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et composé de hauts responsables de l'administration et de spécialistes de la culture et du patrimoine a retenu trois candidatures. Au terme d'une procédure d'entretien et d'évaluation exigeante, le Conseil d'État a désigné M. Maurice Lovisa en qualité de conservateur cantonal des monuments et sites.

Titulaire d'un diplôme de l'EPFL, Maurice Lovisa a commencé sa carrière en 1993 comme architecte indépendant à la tête d'un bureau de quatre collaborateurs. En 2009, il a rejoint l'État de Genève en tant que directeur des monuments et des sites. Il redevient indépendant en 2015 et occupe parallèlement depuis deux ans la fonction d'architecte-conseil dans le domaine patrimonial auprès des CFF. Figurent notamment à son actif un inventaire au plan fédéral des ouvrages de combat et de commandement, de nombreuses publications et conférences sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié, ainsi que des mandats dans le domaine de la conservation des monuments pour différentes collectivités.

Durant toute la période de vacance du poste, le chef du Service immeuble patrimoine et logistique, auquel est rattachée la Section monuments et sites, assure l'intérim et le suivi des dossiers. Le nouveau conservateur cantonal entrera en fonction le 1er

septembre. Il aura notamment pour mission d’accompagner la prochaine refonte de la législation sur la protection des monuments et des sites, et de poursuivre la réflexion sur la reconnaissance et la sauvegarde du patrimoine bâti du 20e siècle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juin 2018